



**Ville de
Thiant**

**Procès-verbal
du Conseil Municipal
du 30 Mars 2023
à 18h00**

Date de la convocation : 24 MARS 2023

Date de l'affichage : 24 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Thiant, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle du conseil, rue Anatole France à THiant, sous la Présidence de Monsieur Marc WATTIEZ, Maire de la Commune et de Madame Stéphanie WATTIEZ, Adjointe aux finances.

Présents: Monsieur Marc WATTIEZ, Madame Stéphanie WATTIEZ, Madame Céline DUMAINE, Madame Raymonde BOHERE, Monsieur Philippe WAEKENS, Monsieur Michel HENNAUT, Madame Sylvaine GERARD, Monsieur Christophe DESPINOY, Monsieur Bernard LEPEZ, Monsieur Bernard MALAQUIN, Madame Céline TRACHMAN, Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE, Monsieur Jimmy LAURENT, Monsieur Sylvain LEFEBVRE, Monsieur Jean Michel HARBONNIER

**Excusés: Monsieur Guy VANDERBEC qui donne pouvoir à Monsieur Marc WATTIEZ
Madame Sylvie DEVOS qui donne pouvoir à Madame Sylvaine GERARD
Madame Martine PREVOST qui donne pouvoir à Madame Raymonde BOHERE
Monsieur Jean-Claude BAH qui donne pouvoir à Monsieur Michel HENNAUT
Monsieur Jérôme CARLIER qui donne pouvoir à Monsieur Philippe WAEKENS
Madame Armelle BOURLET qui donne pouvoir à Madame Stéphanie WATTIEZ
Madame Sylvie NICOLAS
Madame Emilie LEBRUN**

Absents:MM.XXX

Ordre du jour:

1. Délibération Approbation du procès-verbal du 27 février 2023
2. Compte de gestion budget principal 2022
3. Compte administratif budget principal 2022
4. Détermination et affectation du résultat 2022 budget principal
5. Bilan des acquisitions et cessions 2023 budget principal
6. Compte de gestion budget annexe Lotissement Ferme Jourdan 2022
7. Compte administratif budget annexe Lotissement Ferme Jourdan 2022
8. Détermination et affectation du résultat 2022 budget annexe Lotissement Ferme Jourdan
9. Bilan des acquisitions et cessions 2022 budget annexe Lotissement Ferme Jourdan
10. Taux des taxes locales 2023
11. Budget Principal 2023
12. Budget Annexe Lotissement Ferme Jourdan 2023
13. Subvention 2023 au CCAS
14. Subventions 2023 aux associations
15. Délibération tarifs ALSH à compter de mai 2023
16. Délibération demande de prêt agent communal
17. Délibération cadeau de fête des mères
18. Délibération personnel saisonnier vacances d'été 2023

Questions diverses

Désignation d'un Secrétaire de séance : Philippe WAEKENS

Etat des pouvoirs : 6 pouvoirs.....



**Ville de
Thiant**

1. Approbation du Procès-verbal du 27 février 2023

Document transmis par mail le 22 mars 2023 et dans les casiers des élus ce même jour.

Aucune remarque

Considérant Le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement les articles L.2121-7 à L.2121-28 ;
Considérant qu'il convient d'adopter les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

APPROUVE

le contenu du procès-verbal du 27 février 2023, rédigé par son secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-03-30-D-01

Décision :	Sur :	14	présents
	Pour :	20	dont 6 pvrs
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	

L'adjointe aux finances remercie Madame Aurélie GAMEZ DGS et Monsieur Guillaume SIMON Responsable financier pour le travail effectué ces dernières semaines même si cela relève de leurs tâches habituelles.

À la suite d'anomalies techniques apparues sur le compte de gestion de la trésorerie liées à une délibération modificative du budget de novembre 2022. Les votes du compte de gestion et du compte administratif ne pourront pas se faire ce jour. Ils devront être votés avant fin juin 2023.

Pour les votes des budgets : principal et annexe, il est donc proposé au conseil municipal de voter la reprise anticipée des résultats et de permettre ainsi les votes des budgets avec ceux-ci.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte que les points 2 et 3 soient retirés de l'ordre du jour
Le conseil municipal à l'unanimité accepte de délibérer sur la reprise des résultats par anticipation.

Arrivée de Madame Céline DUMAINE

2. Reprise du résultat 2022 par anticipation du budget principal de la commune :

Présentation est faite par Madame L'Adjointe aux finances.

Considérant les résultats par anticipation ci-dessous de clôture de l'exercice 2022,
Considérant la validation des résultats anticipés par la trésorerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE de valider les résultats ci-dessous par anticipation de l'exercice 2022 :

Délibération n° 2023-03-30-D-02

Décision :	Sur :	15	présents
	Pour :	21	dont 6 pvrs
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	



**Ville de
Thiant**

Résultats anticipés de la commune de Thiant
2022
pour une reprise sur le budget 2023

	Résultat de clôture 2021	1 670 149,63 €
	Affectation à l'investissement	777 627,39 €
		892 522,24 €
FONCTIONNEMENT		
	RECETTES	3 605 839,36 €
	DEPENSES	2 534 897,86 €
	RECETTES	2 130 564,89 €
	DEPENSES	2 474 696,41 €
	SOLDE 2022	726 809,98 €
	RESULTAT FONCTIONNEMENT CUMULE	1 619 332,22 €
	AVANT 2022	- 438 427,39 €
INVESTISSEMENT		
	RECETTES	1 095 331,32 €
	DEPENSES	1 022 446,26 €
	RECETTES	2 553 119,21 €
	DEPENSES	2 208 987,69 €
	SOLDE 2022	417 016,58 €
	RESULTAT INVESTISSEMENT CUMULE	- 21 410,81 €
	Résultat global fonctionnement et investissement	1 597 921,41 €
	RESTES A REALISER	- 58 000,00 €
		40 368,00 €
	RESULTAT INVESTISSEMENT CUMULE net	- 39 042,81 €

3. Détermination et affectation des résultats anticipés du budget principal de la commune :

Présentation est faite par Madame L'Adjointe aux finances.

- Considérant les articles L. 2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant l'instruction comptable M14 et notamment son tome II, titre 3, chapitre 5, relatif à la détermination des résultats ;
- Après avoir approuvé les résultats par anticipation 2022 qui présentent un excédent de fonctionnement de 1 619 332,22 € selon le détail dessous (H) ;
- Constatant que la section d'investissement fait apparaître :
- un solde d'exécution global déficitaire de -21 410,81 (C),
- un solde des restes à réaliser de -17 632,00 € (D),
- selon le détail ci dessous, et dégageant un **besoin de financement** 39 042,81€ (E) ;
- Constatant les états des restes à réaliser au 31 Décembre de l'année considérée ;
- Constatant que le budget 2022 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 980 864,84€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2023, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2022- comme suit 1 619 332,22€ (H).



Ville de
Thiant

A Détermination du résultat d'investissement de l'exercice		
Recettes d'investissement (H) :	3 648 450,53 €	
Dépenses d'investissement (B) :	3 231 433,95 €	417 016,58 €
B Résultat année N-1 (D ou J) :	-	438 427,39 €
C Résultat comptable cumulé (A + B)	-	21 410,81 €
D Solde des crédits reportés 2022		
Recettes :	40 368,00 €	
Dépenses :	58 000,00 €	-17 632,00 €
E Résultat Budgétaire (C+D)	-	39 042,81 €

F Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice		
Recettes de fonctionnement :	5 736 404,25 €	
Dépenses de fonctionnement :	5 009 594,27 €	726 809,98 €
G Résultat année N-1		892 522,24 €
H Résultat comptable cumulé (F + G)		1 619 332,22 €

G Affectation du résultat de fonctionnement		
Résultat année N :		1 012 423,41 €
H Résultat à affecter		
Couverture du déficit de fonctionnement par réduction des charges :		
Couverture du déficit d'investissement (C / 1068) :	39 042,81 €	
Autofinancement complémentaire (C / 1068) :	567 866,00 €	606 908,81 €
Report à nouveau :		

Considérant les résultats par anticipation de clôture de l'exercice 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

DECIDE de reprendre comme suit au budget 2023 les excédents de l'exercice 2022 :

	Recettes	Dépenses
Section de Fonctionnement		
C / 002	1 012 423,41 €	
Section d'investissement		
		crédits reportés
C / 001		21 410,81 €
C / 1068 (couverture déficit d'investisse	39 042,81 €	C 20 / 2031 - €
C 13 / 13251 (crédits reportés)	40 368,00 €	C 21/ 5 000,00 €
		C 23/ 53 000,00 €
Sous total	79 410,81 €	79 410,81 €
C / 1068 (autofinancement complémen	567 866,00 €	
TOTAL	647 276,81 €	79 410,81 €

Délibération n° 2023-03-30-D-03

Décision :	Sur :	15	présents
	Pour :	21	dont 6 pvrs
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	



Ville de
Thiant

4. Bilan des acquisitions et cessions 2022 budget principal

Présentation est faite par Madame L'Adjointe aux finances.

Considérant que l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la tenue par les communes de plus de 2000 habitants, d'un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention ou délégation avec cette commune ;

Considérant que, chaque année, selon ce même article, le bilan, qui doit être annexé au compte administratif de la commune, donne lieu à délibération du conseil municipal ;

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

APPROUVE le bilan ci-dessous.

Acquisitions et cessions réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022

Désignation des biens	Références cadastrales	Surfaces	Adresse des biens	Propriétaire	Montant de la transaction (hors frais)
VENTE	A3584	24a44ca	Rue du 19 mars	COMMUNE	285 498,00
VENTE	A2718	1ha33a70ca	Rue du 19 mars	COMMUNE	

Délibération n° 2023-03-30-D-04

Décision :	Sur :	15	présents
	Pour :	21	dont 6 pvrs
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	

5. Reprise des résultats 2022 pour le budget annexe Lotissement Ferme Jourdan

Présentation est faite par Madame L'Adjointe aux finances.

Considérant les résultats par anticipation ci dessous de clôture de l'exercice 2022,
Considérant la validation des résultats anticipés par la trésorerie

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE de valider les résultats ci-dessous par anticipation de l'exercice 2022

Résultat du budget annexe Lotissement Ferme JOURDAN de la commune de Thiant 2022		
	AVANT 2022	- €
FONCTIONNEMENT		
	RECETTES	86 699,68 €
	DEPENSES	86 699,68 €
	SOLDE 2022	- €
RESULTAT FONCTIONNEMENT CUMULE		- €
	AVANT 2022	756 777,66 €
INVESTISSEMENT		
	RECETTES	5 270,00 €
	DEPENSES	86 699,68 €
	SOLDE 2022	- 81 429,68 €
RESULTAT INVESTISSEMENT CUMULE		675 347,98 €

SOLDE	756777,66
	8622,5 ETUDE
	72807,18 TRAVAUX
solde fin 2022	675347,98

Décision :	Sur :	15	présents
	Pour :	21	dont 6 pvrs
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	

6. Affectation du résultat 2022 annexe Lotissement Ferme Jourdan

Présentation est faite par Madame L'Adjointe aux finances.

Considérant	les articles L. 2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant	l'instruction comptable M14 et notamment son tome II, titre 3, chapitre 5, relatif à la détermination des résultats ; Après avoir approuvé les résultats anticipés 2022 qui présentent un excédent de fonctionnement de 0€ selon le détail dessous (H) ;
Constatant	que la section d'investissement fait apparaître : - un solde d'exécution global de 675 347,98(C), - un solde des restes à réaliser de 0€ (D), selon le détail ci dessous, et dégageant une capacité de financement 675 347,98€ (E) ;
Constatant	les états des restes à réaliser au 31 Décembre de l'année considérée;
Constatant	que le budget 2022 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 0 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

DECIDE

d'affecter au budget de l'exercice 2023, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2022- comme suit 0€ (H).

A	Détermination du résultat d'investissement de l'exercice	
	Recettes d'investissement (H) :	5 270,00 €
	Dépenses d'investissement (B) :	86 699,68 €
		81 429,68 €
B	Résultat année N-1 (D ou J) :	
		756 777,66 €
C	Résultat comptable cumulé (A + B)	
		675 347,98 €
D	Solde des crédits reportés 2022	
	Recettes :	0,00 €
	Dépenses :	0,00 €
		0,00 €
E	Résultat Budgétaire (C+D)	
		675 347,98 €

F	Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice	
	Recettes de fonctionnement :	86 699,68 €
	Dépenses de fonctionnement :	86 699,68 €
		- €
G	Résultat année N-1	
		- €
H	Résultat comptable cumulé (F + G)	
		- €

G	Affectation du résultat de fonctionnement	
	Résultat année N :	- €
H	Résultat à affecter	
	Couverture du déficit de fonctionnement par réduction des charges :	
	Couverture du déficit d'investissement (C / 1068) :	0,00 €
	Autofinancement complémentaire (C / 1068) :	0,00 €
	Report à nouveau :	0,00 €

Considérant les résultats anticipés de clôture de l'exercice 2022 du budget annexe Lotissement Ferme Jourdan,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

DECIDE de reprendre comme suit au budget 2023 les excédents de l'exercice 2022 :

	Recettes	Dépenses
Section de Fonctionnement C / 002	-	€
	Recettes	Dépenses
Section d'investissement C / 001	 675 347,98 €	 crédits reportés
TOTAL	675 347,98 €	0,00 €

Délibération n° 2023-03-30-D-06

Décision :	Sur :	15	présents
	Pour :	21	dont 6 pvrs
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	

7. Bilan des acquisitions et cessions 2022 annexe Lotissement Ferme Jourdan

Présentation est faite par Madame L'Adjointe aux finances.

Considérant que l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la tenue par les communes de plus de 2000 habitants, d'un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention ou délégation avec cette commune ;

Considérant que, chaque année, selon ce même article, le bilan, qui doit être annexé au compte administratif du budget annexe de la commune, donne lieu à délibération du conseil municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

APPROUVE le bilan ci-dessous.

Acquisitions et cessions réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022

Désignation des biens	Références cadastrales	Surfaces	Adresse des biens	Propriétaire	Montant de la transaction (hors frais)
			NEANT		

Délibération n° 2023-03-30-D-07

Décision :	Sur :	15	présents
	Pour :	21	dont 6 pvrs
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	

8. Taux des taxes locales 2023

Présentation est faite par Madame L'Adjointe aux finances.

La commission finances propose de ne pas augmenter les taux.

Madame Céline DUMAINE et Monsieur Michel HENNAUT précisent que tout augmentant, il faut effectivement éviter d'augmenter les taux.

Madame Stéphanie WATTIEZ propose que par la suite une réflexion soit menée afin d'anticiper d'éventuelles variations à venir des taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

DECIDE de ne pas modifier le taux communal des taxes locales soit un total pour le foncier bâti de 38.51 et de 66.78 pour le non bâti et la taxe d'habitation de 19,40% (Etat 1259 en annexe)

	Base 2023	Proposition 2023	
		Proposition d'évolution du taux de 0 %	Simulation des recettes à taux majoré de 0 %
Taxe foncière bâti	2 306 000 €	38,51%	888 041 €
Taxe foncière non bâti	71 100 €	66,78%	47 481 €
Taxe habitation	51 947 €	19,40%	10 078 €
			945 599 €

Délibération n° 2023-03-30-D-08

Décision :	Sur :	15	présents
	Pour :	21	dont 6 pvrs
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	

9. Budget Principal commune 2023

Stéphanie WATTIEZ, Adjointe aux finances, donne lecture du budget principal 2023, qu'elle commente en détaillant les points principaux.

Budget Primitif Principal - Exercice 2023 - Ville de Thiant

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 202 456,02 €	3 190 032,61 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
002 - Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	0,00 €	1 012 423,41 €
	4 202 456,02 €	4 202 456,02 €
Section d'investissement	1 935 141,00 €	1 974 183,81 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	58 000,00 €	40 368,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	21 410,81 €	
	2 014 551,81 €	2 014 551,81 €
	6 217 007,83 €	6 217 007,83 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 17 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions

VOTE le budget primitif 2023 tel que présenté ci-dessus et en annexe

Délibération n° 2023-03-30-D-09

Décision :	Sur :	15	présents
	Pour :	17	dont 6 pvrs
	Contre :	0	
	Abstentions :	4	

Madame Céline DUMAINE demande si le budget alloué au compte 6288 soit 30000€ est destiné à la commission culture.

Monsieur Philippe WAELKENS précise que sur ce compte ont été payées des factures pour la SACEM, pour des bennes pour des dépôts sauvages, ...

Actuellement on a un dépôt sauvage en cours pour lequel la commune a demandé un devis et le cout est de près de 8000€.

Monsieur Le Maire trouve que c'est scandaleux de devoir se restreindre sur certains budgets pour pouvoir payer l'évacuation de ces déchets déposés par des personnes peu scrupuleuses.

Madame Stéphanie WATTIEZ pense qu'on peut communiquer à la population sur ce sujet.

Monsieur Sylvain LEFEBVRE propose que l'on installe une caméra ou deux dans cette zone notamment.

Monsieur Philippe WAELKENS explique qu'il serait intéressant d'installer des caméras nomades et de plus de négocier avec la CAPH afin qu'elles soient financées par l'agglomération et mises à la disposition de diverses communes.

Monsieur Jimmy LAURENT explique que la commune de Marly a mis en place ces caméras nomades et que cela a permis de réduire les dépôts sauvages.

Monsieur Philippe WAELKENS explique que ces caméras nomades pourraient permettre de minimiser l'installation de certaines caméras fixes dont les prix sont plus élevés.

Monsieur Philippe WAELKENS explique que le sujet des caméras est à l'étude.

Madame Stéphanie WATTIEZ fait remarquer que la mise en place et l'utilisation de la vidéoprotection a des coûts : d'achat, de maintenance, d'utilisation, et ces coûts mis face au coût de dégradations il faut aussi voir si cela est favorable.

Monsieur Philippe WAELKENS précise de plus que la réglementation est particulière et qu'il faut bien réfléchir sur le sujet.

Madame Céline DUMAINE fait aussi remarquer que l'utilisation des images d'une caméra nomade est la même que celle des caméras fixes et que l'on ne peut pas faire ce que l'on veut. L'exploitation des images ne peut pas être faite par n'importe qui, n'importe comment.

Monsieur Le Maire fait remarquer que les auteurs des dégradations qui ont eu lieu ces derniers jours dans la commune ont été arrêtés grâce à des riverains qui ont immédiatement fait le 17, ce qui a permis l'intervention rapide des forces de l'ordre.

Madame Stéphanie WATTIEZ explique que lors des échanges avec les services de police, ces derniers ont expliqué que plus des plaintes seront déposées au lieu de poster sur les réseaux sociaux, plus les moyens seront mis en place sur le territoire. Il faut vraiment inciter ces démarches citoyennes.

Madame Céline DUMAINE explique que prochainement elle proposera d'étudier la mise en place du dispositif « participation citoyenne avec sa commission, des thiantais et les services de Police. Et il faut que les personnes appellent les services de Police plutôt que d'étaler leurs problèmes sur les réseaux sociaux.

...

Les comptes-rendus des commissions travaux sont dans le classeur à destination des élus au niveau des casiers. (Commune zéro déchet : L'adjoint aux travaux ne souhaite pas la distribution papier)

Monsieur Sylvain LEFEBVRE demande quel est l'objectif d'achat de l'ancienne Caisse d'Épargne.

Monsieur Le Maire informe que l'achat est de 64000€ frais compris et une estimation de 25000€ de travaux a été faite. Le projet prévu est un projet associatif.

Monsieur Philippe WAELKENS rappelle qu'une analyse des bâtiments communaux est en cours. Elle permettra pour chaque bâtiment de proposer : leur vente, leur location leur rénovation.

10. Budget Annexe Lotissement Ferme Jourdan 2023

Stéphanie WATTIEZ, Adjointe aux finances donne lecture du budget Annexe 2023, qu'elle commente en détaillant les points principaux.

Budget annexe ferme jourdan - Exercice 2023 - Ville de Thiant

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	159 024,35 €	159 024,35 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
002 - Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €
	159 024,35 €	159 024,35 €
Section d'investissement	830 372,33 €	155 024,35 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	675 347,98 €
	830 372,33 €	830 372,33 €
	989 396,68 €	989 396,68 €



Ville de
Thiant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

VOTE le budget annexe 2023 tel que présenté ci-dessus et en annexe

Délibération n° 2023-03-30-D-10

Décision :	Sur :	15	présents
	Pour :	21	dont 6 pvrs
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	

11. Subvention 2023 au CCAS

Présentation est faite par Madame L'Adjointe aux finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

ATTRIBUE au Centre Communal d'Action Sociale une dotation de 30.000 € au titre de l'année 2023.

Délibération n° 2023-03-30-D-11

Décision :	Sur :	15	présents
	Pour :	21	dont 6 pvrs
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	

12. Subventions 2023 aux associations

Présentation est faite par Madame L'Adjointe aux finances.

Stéphanie WATTIEZ, Adjointe aux finances, rappelle à l'Assemblée que chaque année le Conseil Municipal attribue des subventions à certaines associations qui le sollicitent. Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, il précise que les élus qui ont un intérêt dans l'une ou l'autre des associations demandeuses sont invités à ne pas participer aux votes concernés.

Considérant les crédits inscrits au Budget Primitif de la commune au titre de l'année 2023, (65000€)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE comme suit les subventions aux associations pour l'année 2023 :

		Subvention 2023 proposée	Vote	Ne participent pas au vote
1.	Association des " Randonneurs de Thiant "	1 100	P : C : A :	Unanimité
2.	Société de pêche " La truite de Thiant "	600	P : C : A :	Unanimité
3.	Gymnastique Volontaire Féminine de Thiant	800	P : C : A :	Unanimité
4.	Club de Pétanque - " La Boule thiantaise "	1000	P : C : A :1	Sylvie Devos Unanimité
5.	Société Colombophile - La revanche de Thiant	0	P : C : A :	
6.	Athlétic 2000 - Club de Musculation de Thiant	700	P : C : A :	Unanimité
7.	Harmonie Municipale N 2 de Thiant	1850	P : C : A :	Unanimité
8.	Société d'Histoire Locale de Thiant	600	P : C : A :	Unanimité



**Ville de
Thiant**

9.	Société d'Histoire Locale de Thiant Exceptionnelle	400	P : C : A :	Unanimité
10.	Club des Anciens de Thiant	0	P : C : A :	
11.	Football RCT	2500	P : C : A :	Philippe WAELEKENS Céline TRACHMAN Unanimité
12.	Club de Belote - " Association le Carré d'As " de Thiant	300	P : C : A :	Unanimité
13.	Donneurs de sang bénévoles du Valenciennois - Section de Trith St Léger et environs	160	P : C : A :	Unanimité
14.	Association " Comité Amiante Prévenir " - CAPER de Thiant	1000	P : C : A :	Unanimité
15.	Association Jeunesse de Thiant	2000	P : C : A :	Unanimité
16.	Association Jeunesse de Thiant (subvention complémentaire)	0	P : C : A :	
17.	Parents d'élèves Primaire et Maternelle de Thiant	0	P : C : A :	Céline TRACHMAN
18.	Amicale du personnel municipal de la Mairie de Thiant	20000	P : C : A :	Déjà voté
19.	Amicale du personnel municipal de la Mairie de Thiant Exceptionnelle	0	P : C : A :	
20.	Association " les anciens du foyer des jeunes " de Thiant	300	P : C : A :	Unanimité
21.	Secours Catholique (délégation de Cambrai)	176	P : C : A :	Unanimité
22.	Secours Populaire Français du Nord (Lille)	0	P : C : A :	
23.	Anciens élèves Amicale de KASTLER	0	P : C : A :	
24.	Association Familiale des " Papillons Blancs " de Denain	1000	P : C : A :	Unanimité
25.	Véhicules Militaires	500	P : C : A :	Jérôme CARLIER Unanimité
26.	Les restaurants du coeur	120	P : C : A :	Unanimité
27.	Office des Sports et des Associations de Thiant - " OSAT "	9000	P : C : A :	Michel HENNAUT Céline DUMAINE Philippe WAELEKENS Céline TRACHMAN
28.	Les jardiniers de Thiant	500	P : C : A :	Jimmy LAURENT Unanimité
29.	Aéromodélisme	250	P : C : A :	Unanimité
30.	Aéromodélisme Exceptionnelle	0	P : C : A :	



31.	Yoga	150	P : C : A :1	Unanimité
32.	Association Ecaillon Parc	0	P : C : A :	
33.	Association Volley	2600	P : C : A :	Unanimité
34.	Association Citoyenne	500	P : C : A :	Sylvain LEFEBVRE Jimmy LAURENT Unanimité
35.	Association RCT Foot loisirs	700	P : C : A :	1 Abstention
36.	Association BCT Basket	3000	P : C : A :	Sylvaine GERARD Céline DUMAINE Unanimité

Délibération n° 2023-03-30-D-12

Décision :	Sur :	15	présents
	Pour :	21	dont 6 pvrs
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	

Monsieur Philippe WAELKENS souhaite que des conventions soient passées entre la Mairie et les associations afin de définir ce qui appartient à ces dernières ou à la mairie. De plus, il serait bien qu'un inventaire soit fait dans chaque association, cela pourrait ainsi éviter des disparitions de matériels quand une association arrête de fonctionner. Par ailleurs, les associations doivent fournir une attestation et les garanties pour lesquelles elles sont couvertes.

Madame Stéphanie WATTIEZ précise que le document synthétique transmis précédemment reprenant les éléments des budgets 2022 et 2023 sera communiqué à la population par divers moyens.

13. Délibération ALSH à compter de 2023 – Tarifs –

Stéphanie WATTIEZ, Adjointe aux finances présente les propositions de la commission enfance jeunesse

Tranches proposées :

T1 : ≤ 499€

T2 : entre 500€ et 899€

T3 : entre 900€ et 2999€

T4 : ≥ 3000€

Tarifs ALSH

Avec la mise en place de l'accueil à la journée et l'augmentation des coûts pour la commune, il est proposé les tarifs suivants (tarif identique pour petites vacances et juillet) dès 2023 :

T1 : 4€ par jour et par enfant

T2 : 6€

T3 : 8€

T4 : 10€

Tarif extérieur (sans distinction): 20€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

VALIDE
DIT

à compter de 2023, les tarifs des ALSH tels qu'indiqués ci-dessus.
que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets chaque année

Délibération n° 2023-03-30-D-13

Décision :	Sur :	15	présents
	Pour :	21	dont 6 pvrs
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	

14. Délibération demande de prêt agent communal

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les membres du personnel communal qui le sollicitent peuvent bénéficier d'un prêt de 3.000 € maximum au taux d'intérêt de 0,65 % remboursable sur 10 ans.

Considérant le budget voté

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

ACCORDE sur l'exercice 2023 un maximum de 3 prêts

ACCORDE audit membre du personnel communal un prêt de 3.000 € à un taux d'intérêt de 0,65 % remboursable sur 10 ans.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toute convention, tout tableau d'amortissement ou toute pièce se rapportant à la présente décision.

Délibération n° 2023-03-30-D-15

Décision :	Sur :	15	présents
	Pour :	21	dont 6 pvrs
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	

15. Délibération cadeau de fête des mères

Présentation est faite par Madame Sylvaine GERARD Conseillère déléguée

*Pour la dernière fête des mères une carte cadeau de 15€ a été attribuée
Un débat a eu lieu sur le montant à prévoir pour cette année*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 19 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

DECIDE de fixer à 20€ le montant de la carte cadeau distribuée comme cadeau de fête des mères
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Délibération n° 2023-03-30-D-15

Décision :	Sur :	15	présents
	Pour :	19	dont 5 pvrs
	Contre :	0	
	Abstentions :	2	dont 1 pvr

16. Délibération personnel saisonnier vacances d'été 2023

Présentation est faite par Monsieur Le Maire

*Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir renforcer les services techniques pendant la période estivale 2023
Ces emplois permettront à des jeunes de financer leur permis, leurs études, ...*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE DE CREER 4 emplois saisonniers à 20h/hebdomadaire pour la période du 1er juillet 2023 au 31 août 2023

Délibération n° 2023-03-30-D-16

Décision :	Sur :	15	présents
	Pour :	21	dont 6 pvrs
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	

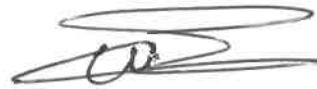
Questions diverses :

- La distribution des documents à la population par les élus a été modifiée
- Samedi 8 avril à partir de 13h30 tournoi de volley pour les plus jeunes salle Delaune
- Dimanche 9 avril Paris Roubaix passe à Thiant

Madame Céline Dumaine souhaite revenir sur les propos de Monsieur Sylvain LEFEBVRE afin qu'ils ne soient pas relayés tels quels dans la presse lorsqu'il a évoqué la caisse d'épargne. Monsieur Sylvain LEFEBVRE a dit qu'il n'était pas informé, sans doute parce qu'il ne faisait pas partie « du cercle privé ». Madame Céline DUMAINE tient à rappeler qu'en matière de communication il a été fait des efforts et que les élus tendent à répondre en commission à tout ce qui est demandé et il ne faut pas repartir du conseil en pensant qu'il y a des cachotteries qui se font car ce n'est pas du tout le cas. Et Monsieur Philippe Waelkens a précisé à plusieurs reprises que les comptes rendus de sa commission sont disponibles. « Il n'y a pas de polémiques à faire sur ce sujet ».

Monsieur Philippe WAEKENS précise qu'il y a des permanences en mairie et qu'il est possible de prendre rendez-vous auprès des adjoints qui répondront sans problème aux diverses questions.

*Fin de séance à 20h50
Le Secrétaire de séance*



Philippe WAEKENS